



COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTÉRIEL TRAVAIL EMPLOI DU 3 FÉVRIER 2026

*Le comité Social d'Administration Ministériel Travail Emploi, a été présidé, par **Madame Virginie MAGNANT**, secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales, assistée de **Madame Caroline GARDETTE-HUMEZ**, Directrice des ressources humaines des ministères sociaux, de Madame Anouk LAVAURE, directrice adjointe à la direction générale du travail, de Monsieur Benoît GERMAIN, sous-directeur du Dialogue social, des Politiques sociales et des conditions de travail, de Monsieur Julien COMBOT, adjoint au sous-directeur du Dialogue social, des Politiques sociales et des conditions de travail, de Monsieur Nicolas PELLEZ, adjoint au chef du Bureau du dialogue social, de l'expertise juridique et statutaire, de Madame Cyrielle BENKACI, Chargée de mission dialogue social.*

Toutes les organisations syndicales sont présentes :

UNSA ITEFA, FOTEP, CGT/FSU/SNUTEFE/SUD, SYNTEF CFDT.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1. Approbation des PV des CSA du 4 février, 11 mars et 10 avril 2025 sous réserve de finalisation - Consultation*
- 2. Projet de décret relatif aux comités sociaux d'administration ministériels relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi, de la santé et des affaires sociales – Consultation*
- 3. Projet d'arrêté pris pour l'application des articles 3, 4 et 6 du décret relatif aux comités sociaux d'administration ministériels relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi, de la santé et des affaires sociales - Consultation*
- 4. Présentation du bilan de formation 2025 - Information*
- 5. Présentation du plan de formation 2026 - Consultation*
- 6. Bilan du budget de l'action sociale – Information*
- 7. Point sur les élections professionnelles - Information*
- 8. Point d'étape PSC - Information*

9. Questions diverses

La présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 10 heures 05.

Le secrétariat adjoint de la séance est assuré par FO.

Après les déclarations liminaires lues dans l'ordre de représentativité des organisations syndicales, la présidente nous informe que **Monsieur Jean-Pierre FARANDOU Ministre du Travail et des Solidarités présidera, conjointement avec la Ministre de la Santé, un CSA ministériel Travail, Emploi, santé et affaires sociales le 19 mars prochain, pour faire, notamment, un point complet sur le budget.**

La présidente précise certains points pour répondre aux déclarations liminaires :

- Les négociations relatives à la situation des agents contractuels débiteront très prochainement (vraisemblablement le 19 mars prochain)
- Confirmation d'une campagne de recrutement d'ITD (inspecteurs du travail détachés) courant 2026.
- Sur les sujets des rémunérations, le ministère continue à porter la poursuite du plan de revalorisation de l'IFSE des agents du corps de l'inspection du travail. Pour autant pour 2026, les marges de manœuvre sont limitées.

1. Approbation des PV des CSA du 4 février, 11 mars et 10 avril 2025 sous réserve de finalisation – Consultation

PV du CSA du 4 février 2025 : adopté à l'unanimité

PV du CSA du 11 mars 2025 : adopté à l'unanimité

PV du CSA du 10 avril 2025 : adopté à l'unanimité

2. Projet de décret relatif aux comités sociaux d'administration ministériels relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi, de la santé et des affaires sociales – Consultation

Le projet vise à pérenniser l'existence des deux CSA ministériels distincts (Travail et Santé) créés en 2022 et à fixer les règles électorales pour le prochain renouvellement. Il proroge les mandats des membres de ces CSA ministériels jusqu'au prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel en décembre 2026.

Il fixe les règles des répartitions des électeurs entre chaque CSA. Il prévoit aussi des dispositions dérogatoires au code général de la fonction publique pour tenir compte de l'existence des deux comités sociaux d'administration ministériels.

L'**UNSA ITEFA** est favorable au maintien de deux CSA, mais reste attentive et demande une consultation du CSA pour toute modification future des périmètres d'affectation.

Votes :

UNSA-ITEFA : Pour (3 voix)

Liste commune : Contre (8 voix)

CFDT : Pour (3 voix)

FO : Pour (1 voix)

3. Projet d'arrêté pris pour l'application des articles 3, 4 et 6 du décret relatif aux comités sociaux d'administration ministériels relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi, de la santé et des affaires sociales (Consultation)

Le projet d'arrêté précise la répartition des services :

- **Périmètre Travail/Emploi** : DGT, DGEFP, DARES.
- **Services territoriaux et spécifiques** : DREETS, DEETS, DRIETS, DCSTEP (St Pierre et Miquelon), DGCOP (Guyane), ainsi que les DDETS et DDETS-PP pour les agents dont les corps relèvent du périmètre Travail.

Votes :

UNSA-ITEFA : Pour (3 voix)

Liste commune : Contre (8 voix)

CFDT : Pour (3 voix)

FO : Pour (1 voix)

4. Présentation du bilan de formation 2025 – Information

Le bilan de formation 2025 est présenté par Mme Sandrine GAMA, Cheffe de la mission Formation, et par Mme Adeline ROUZIER-DEROUBAIX, sous-directrice de l'attractivité et des parcours au sein du service des politiques sociales.

5. Présentation du plan de formation 2026 – Consultation

Au regard des éléments présentés en séance, les organisations syndicales ont fait part de leurs réserves quant au plan de formation 2026. Plusieurs points appellent en effet une attention particulière.

- **Déséquilibre stratégique** : Trop de formations "transverses" au détriment des formations "métier" indispensables sur le terrain.

- **Alerte budgétaire** : Le budget consacré à la formation continue de l'INTEFP est **réduit de 50 %**.

- **Inégalité d'accès** : Difficultés persistantes pour les agents en DDETS(PP) à accéder aux formations nationales (refus de prise en charge des frais de déplacement).

Au regard de ces constats, et malgré les échanges intervenus en séance, les organisations syndicales estiment que le plan de formation 2026 ne répond pas de manière satisfaisante aux enjeux identifiés, tant en matière d'équité entre les types de formation que de moyens alloués.

En conséquence, les organisations syndicales ont émis un avis défavorable unanime concernant le plan de formation 2026.

Le CSA sera donc reconvoqué.

6. Bilan du budget de l'action sociale – Information

Ce point fait l'objet d'un report à une date ultérieure.

7. Point sur les élections professionnelles – Information

Les dates du scrutin ont été fixées par arrêté, elles auront lieu du **3 décembre au 10 décembre 2026**. Le vote électronique est la solution de vote retenue de manière obligatoire.

Monsieur Julien COMBOT, adjoint au sous-directeur du Dialogue social, des Politiques sociales et des conditions de travail nous informe que prestataire SLIB est titulaire du marché avec le ministère (précédent prestataire en 2022 DOCAPOST). L'expert indépendant qui suit le projet est le même prestataire que celui qui été intervenu en 2022, le cabinet Demeter.

4 grands axes de travaux sont en cours : un chantier numérique, un chantier technique (avec un projet d'élection blanche en lien avec le ministère de l'intérieur), l'accompagnement des services, et l'axe du dialogue social.

L'UNSA ITEFA demande à l'Administration une attention particulière quant au déroulement des prochaines élections dans les DDETS(PP). Le retour d'expérience n'a pas été concluant lors des dernières élections, avec des listes d'électeurs qui n'étaient pas fiabilisées et certains agents n'ont pas pu voter. **Il est également regrettable que les ministères sociaux et le ministère de l'intérieur aient des prestataires différents. Ainsi dans les DDETS(PP), chaque scrutin va avoir un process différent avec des risques de complexité, et de découragement pour les agents.**

8. Point d'étape PSC – Information

Madame Elisabeth LETELLIER-SAILLANT, Chef de projet Protection sociale complémentaire, porte à notre connaissance que au 31 décembre 2025, 75,46% des agents des ministères sociaux sont affiliés à la PSC, 17,67% sont dispensés et 6,5% ont été affiliés d'office. La mise en place des prélèvements a été effectuée sur la paie de janvier 2026.

L'adhésion à la PSC n'est pas massive concernant les ayants-droits, de même que pour les retraités. Une communication à destination des retraités aura prochainement lieu.

Concernant la prévoyance, seuls 465 agents ont adhéré au contrat collectif au 19 janvier.

Des informations sont disponibles pour tous les agents sur Paco, sur le site de la MGAS pour la PSC, et sur le site de la MGEN pour la prévoyance.

N'hésitez pas à faire remonter d'éventuels dysfonctionnements auprès de vos RH de proximité, mais aussi auprès de vos représentants UNSA ITEFA.

9. Question diverse

La présidente remercie les participants et clôt la séance.

